

PLAN D'ACCESSIBILITÉ



1^{ER} JUIN 2024

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire du plan d’accessibilité	1
Plan d’accessibilité de Leclerc	2
Portrait de Leclerc et de ses secteurs d’activités	2
Engagement de Leclerc à réduire les obstacles	2
Définitions	2
Contacts et Commentaires	3
Consultations	3
Emploi	3
Actions à prendre.....	4
Clients et Auditeurs	4
Bureaux	4
Actions à prendre.....	4
Technologies de l’information et des communications	4
Actions à prendre.....	5
Communications autres que TI	5
Acquisition de biens, services et d’installations	5
Conception et Prestation de programmes et de services	5
Transports	5
Conclusion	5



Sommaire du plan d'accessibilité

Législation et réglementation en matière d'accessibilité

Adoptée en 2019, la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) a comme objectif de faire du Canada un pays exempt d'obstacles, et ce, d'ici le 1^{er} janvier 2040.

Au sens de cette loi, un **obstacle** se définit comme suit :

« Tout élément [...] qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles. »¹

Les organisations sous juridiction fédérale doivent se conformer à la LCA, dont les radiodiffuseurs.

Ce plan d'accessibilité a été rédigé et mis en œuvre conformément aux principes de l'article 6 de la LCA. Il reflète la volonté de Leclerc Communication d'identifier des obstacles pouvant avoir des incidences négatives sur les personnes en situation de handicap et d'adopter de meilleures pratiques plus inclusives.

Leclerc Communication

Leclerc Communication inc. (Leclerc) est un radiodiffuseur indépendant propriétaire de trois stations de radio, deux dans la région de Québec et une dans la région de Montréal.

Leclerc s'engage à offrir aux personnes vivant avec un handicap des services et des infrastructures adaptés à leurs besoins et de leur permettre de réaliser leur plein potentiel. À cette fin, Leclerc a élaboré un plan d'accessibilité qui décrit en détail ce qu'elle entend faire au cours des trois prochaines années :

Membres du personnel et Bureaux de Leclerc

Leclerc s'assurera d'offrir de la formation et de sensibiliser son personnel aux situations de handicap et aux notions d'accessibilité et sur la façon de répondre aux demandes d'accommodement.

Leclerc s'assurera de l'accessibilité à ses bureaux et, si des changements sont requis, à apporter les changements prioritaires et planifier les changements plus complexes ou coûteux à réaliser.

Leclerc consultera les membres du personnel ayant un handicap et, au besoin, les spécialistes en matière de handicap, pour assurer que les espaces de travail sont aussi accessibles que possible.

Leclerc restera à l'affût les changements à apporter dans nos bureaux pour assurer que les espaces soient adaptés à toutes les personnes.

Leclerc analysera, adaptera et mettra à jour ses plans d'évacuation, en partenariat avec nos locataires.

Leclerc offrira une formation sur l'accessibilité numérique au personnel concerné.

Auto-identification

Veiller à ce que tous les membres du personnel soient informés de la procédure d'auto-identification de Leclerc et de la marche à suivre pour déclarer un handicap. Assurer une meilleure communication.

Faire en sorte de mieux communiquer l'information sur le processus d'auto-identification et sur la confidentialité des renseignements personnels.

¹ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, L.C. 2019, ch. 10, art. 2 (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/lois/a-0.6/TexteCompleet.html>).



Recrutement

Encourager les personnes ayant ou vivant avec un handicap à poser leur candidature pour les offres d'emplois de Leclerc et promouvoir les postes ouverts sur les sites des organismes œuvrant dans les services aux personnes ayant un handicap.

Veiller à offrir des accommodements à chaque étape du processus d'embauche; cela signifie que Leclerc pourra revoir ses procédures d'accueil et d'intégration pour y inclure des mesures d'adaptation.

Plan d'accessibilité de Leclerc

Cette publication est dans un format conforme au niveau AA prévu dans les *lignes directrices pour l'accessibilité des contenus Web* (WCAG) :

- l'entité doit publier le plan sur l'accessibilité sur son site Web, soit directement sur la page d'accueil, soit au moyen d'un hyperlien sur la page d'accueil;
- le plan sur l'accessibilité doit être rédigé en langage simple, clair et concis;

Leclerc souhaite favoriser la participation économique, sociale et civique de l'ensemble des citoyens, quels que soient leurs handicaps.

Leclerc reconnaît le droit de toute personne à être traitée avec dignité, à l'égalité des chances d'épanouissement, à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale dans la société quels que soient ses handicaps.

Fort de cette volonté et dans le respect du cadre législatif, Leclerc met en place des actions visant à réduire les obstacles à l'accessibilité pouvant nuire à l'intégration des personnes handicapées.

Ce plan propose de nouvelles mesures à mettre en place en 2024-2026 (Plan d'action).

Portrait de Leclerc et de ses secteurs d'activités

Leclerc Communication est une entreprise médiatique familiale fondée à Québec le 31 août 2011 par les frères Jean-François et Nicolas Leclerc, en partenariat avec leur père, Jacques Leclerc. L'entreprise opère les stations WKND 91,9 (CJEC-FM) et BLVD 102,1 (CFEL-FM) à Québec et WKND 99,5 (CJPX-FM) à Montréal.

Leclerc a pour mission de programmer, produire des contenus et d'assurer, par tout mode de diffusion disponible, l'accessibilité de ses produits à son public cible.

Leclerc propose une programmation locale qui a pour but d'informer et de divertir en plus de susciter la réflexion et refléter les réalités régionales et la diversité du Québec.

Engagement de Leclerc à réduire les obstacles

Leclerc s'engage à offrir aux personnes handicapées ou vivant avec un handicap des services et des infrastructures adaptés à leurs besoins et de leur permettre de réaliser leur plein potentiel.

Définitions

Les termes suivants sont utilisés dans le plan :

Handicap : Une déficience ou différence physique, mentale, intellectuelle, cognitive ou sensorielle ou un trouble d'apprentissage ou de la communication, de nature permanente, temporaire ou évolutive.



Accessibilité : Une conception de produit, des appareils, des services, de l'environnement des technologies, des politiques et des règles qui permet à toutes les personnes, y compris celles qui vivent avec une variété de handicaps, d'accéder à tous ces éléments et de les utiliser d'une manière aussi autonome qu'elles le souhaitent.

Contacts et Commentaires

Pour toutes questions ou tous commentaires sur le plan d'accessibilité, ou pour une copie de ce plan, merci de communiquer avec nous :

Personne contact : Audrey Rodrigue, adjointe à la direction

Numéro de téléphone : 418 529-1021 p.8464

Courriel : audrey.rodrigue@leclerccommunication.ca

Adresse postale : Leclerc Communication inc.
815, boul. Lebourgneuf, bureau 505
Québec (Québec) G2J 0C1

Pour d'autres informations concernant l'accessibilité :

<https://www.leclerccommunication.ca/accessibilite/>

Nous nous engageons à communiquer avec vous dans un délai de cinq (5) jours ouvrables afin de discuter de vos préoccupations.

Consultations

Lors de la préparation de ce plan d'accessibilité, Leclerc a effectué diverses consultations, tant à l'interne que certaines études à l'externe.

- Consultations internes : Lors de la préparation de ce plan d'accessibilité, Leclerc a invité les personnes en situation de handicap à lui communiquer ses commentaires en matière d'accessibilité.
- Consultations externes : Leclerc a consulté des études et ressources, dont que Statistique Canada et le plan d'action de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) afin d'identifier les plus grandes sources d'obstacles à l'accessibilité². Nous avons également étudié les plans d'accessibilité des grands radiodiffuseurs, ceux-ci ayant une réalité similaire à celle de Leclerc.

Ces consultations ont mené à la reconnaissance de différents obstacles et à la création du plan d'action pour améliorer l'accessibilité au sein de Leclerc. Ce plan décrit en détail les actions que nous mettrons en œuvre pour définir, prévenir et éliminer divers obstacles vécus par les personnes en situation de handicap.

Les actions initiales porteront sur les aspects décrits dans les sections ci-dessous. Leclerc fera le point sur ses avancées annuellement et adaptera son plan lorsque nous définirons de nouveaux obstacles ou tirerons des leçons de notre expérience.

Emploi

Le fait d'éliminer les obstacles liés à l'emploi permettra à Leclerc d'assurer la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance des personnes ayant un handicap.

Leclerc offre par ailleurs un régime d'assurance collective incluant l'accès à un programme d'aide aux employés et l'accès à la télémédecine au bénéfice de ses employés, en situation de handicap ou non.

² Tableau des obstacles à l'accessibilité de Statistique Canada (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083001>) et Plan d'action de l'OPHQ (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/ophq/Administration/Plans_d_action/PAPH_2023-2024.pdf).



Il est nécessaire d'accroître l'engagement, la promotion et la communication pour soutenir l'accessibilité, encourager les personnes en situation de handicap à se faire connaître et améliorer la culture de soutien en milieu de travail et dans les collectivités.

Actions à prendre

- Annuellement, les employés seront invités à compléter un formulaire d'auto-identification, afin de pouvoir déclarer un handicap.
- Continuer de travailler avec les responsables de l'embauche et les dirigeants pour maximiser la diversité des candidats et de minimiser les préjugés dans le processus d'embauche.
- Mettre à jour l'image de marque employeur sur le site [carriere.fm](#) de Leclerc afin de montrer l'engagement de Leclerc en faveur des accommodements, de l'accessibilité et d'une culture d'entreprise inclusive.
- Faire connaître aux candidats et aux membres de l'équipe que Leclerc est ouverte aux demandes d'accommodement liés à un handicap.
- Encourager nos équipes de gestion à faire valoir les types d'accommodement offerts lors des entrevues d'embauche, au besoin.
- Passer en revue les processus actuels, les ajuster et améliorer l'expérience des personnes candidates. Les processus doivent fournir plus d'information et de conseils aux responsables du recrutement pour répondre aux exigences en matière d'accessibilité et d'accommodement.
- S'assurer que nos offres d'emploi puissent rejoindre les personnes ayant un handicap.
- Rester à l'affût des développements des ressources en matière d'accessibilité.

Clients et Auditeurs

En plus du volet Accessibilité, Leclerc invite ses clients et ses auditeurs à lui faire part de tout commentaire écrit via le courriel commentaires@leclerccommunication.ca, disponibles sur son site web et ceux de ces trois stations, lequel est répondu dans des délais très courts, afin de répondre à toute demande ou question.

Bureaux

Leclerc est locataire des locaux qu'elle occupe, à Québec et à Montréal, tous deux accessibles aux personnes en situation d'handicap.

L'absence d'obstacle lié aux bureaux nous aide à nous assurer que les personnes qui les utilisent disposent d'un accès exempt d'obstacles.

Actions à prendre

- Leclerc fera le nécessaire pour apporter les correctifs nécessaires et mettre à niveau l'accessibilité dans le cadre de la modernisation de ses locaux et espaces de travail, advenant la réception de commentaire ou demande en ce sens.

Technologies de l'information et des communications

Pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap, Leclerc s'assure qu'ils puissent utiliser le matériel informatique nécessaire à leur emploi et à leur épanouissement professionnel. En fonction des besoins, les équipements nécessaires seront fournis. Il en est de même pour les outils rendant accessibles les canaux de communication usuels, comme le courriel, le téléphone, la vidéoconférence et les applications de communication collaborative (Zoom, Teams, etc.).



Pour nos médias, l'accessibilité numérique fait de plus en plus partie intégrante de notre plan d'affaires, autant pour nos applications mobiles, nos réseaux et nos systèmes de télécommunication et informatiques utilisés par les membres de l'équipe et les auditeurs.

Leclerc gardera le dialogue ouvert avec ses employés, ses clients et ses auditeurs pour nous assurer que les exigences en matière d'accessibilité sont satisfaites dans le cadre de demandes de commentaires et de rétroaction sur les services, les dispositifs, les pratiques et les politiques.

Actions à prendre

- Continuer à évaluer l'accessibilité des technologies de l'information et des communications utilisées lorsque nous nous adressons à des auditoires internes et externes.
- Améliorer continuellement la formation, les outils et le matériel de soutien offerts aux membres de l'équipe afin de respecter les directives en matière d'accessibilité de l'information et des technologies.
- Envisager d'introduire des normes d'accessibilité pour le service à la clientèle.

Communications autres que TI

Afin de bénéficier en continu de la rétroaction en matière d'accessibilité, toute personne désirant faire part de ses commentaires peut le faire, le tout dans une démarche tout à fait confidentielle, dans un souci d'amélioration constante, via le courriel commentaires@leclerccommunication.ca, disponibles sur son site web et ceux de ces trois stations, lequel est répondu dans des délais très courts, afin de répondre à toute demande ou question.

Acquisition de biens, services et d'installations

Leclerc s'assurera de toujours offrir à ses employés en situation de handicap des outils et un environnement de travail adéquats et d'offrir des services accessibles à ses clients et auditeurs.

Conception et Prestation de programmes et de services

Leclerc ayant constaté l'absence de personnes handicapées dans les comités pour l'élaboration de politiques, de programmes et des services, un effort sera fait pour davantage impliquer le personnel en situation d'handicap, afin de mieux tenir compte des enjeux d'accessibilité.

Transports

Non applicable.

Conclusion

Leclerc est déterminée à réduire, voire éliminer tout obstacle lié à l'accessibilité pour ses employés, clients et auditeurs.

Au cours des prochaines années, Leclerc fera le nécessaire pour consulter davantage les personnes en situation de handicap afin de répondre aux exigences de la loi et d'offrir un environnement inclusif et sans obstacle.

Comme l'exige la LCA, nous publierons tous les trois ans un plan d'accessibilité actualisé et produirons, dans l'intervalle, des rapports d'avancement annuels sur les progrès réalisés, lesquels seront publiés sur notre site web.

